

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL
29 juin 2015**

Absents : Alain JEAN DIT MARTINEAU, Sébastien CORNU
Absents excusés : Yvon LOGEAIS procuration à Roger RIVALIN

Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire.

1 – Approbation du procès-verbal des séances des 18 mai 2015 et 1^{er} juin 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil les procès-verbaux des 18 mai et 1^{er} juin 2015. Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

2 – Informations CCPA

Le compte rendu du conseil communautaire du 17 juin 2015 joint à la convocation ne fait l'objet d'aucune observation.

3 – Compte-rendu commissions et réunions

▪ **comité de pilotage accueil de loisirs**

Le compte rendu du comité de pilotage du 8 juin 2015 joint à la convocation, ne fait l'objet d'aucune observation.

▪ **comité pilotage restaurant scolaire**

Le compte rendu du comité de pilotage du 1^{er} juin 2015 joint à la convocation, ne fait l'objet d'aucune observation.

4 – Informations sur les décisions prises par délégation du conseil

▪ **modification de l'abonnement EDF « église »**

Monsieur le Maire annonce le passage du tarif jaune 48 kVA en tarif bleu triphasé 36 kVA. L'analyse de la proposition de modification établie par ERDF a permis de faire ressortir qu'il était plus intéressant pour la commune de passer au tarif bleu. Ce choix permettra de faire des économies à hauteur de 90 € par mois environ. Coût des travaux de branchement 388,80 € HT.

▪ **aménagement de deux arrêts de bus et implantation d'un panneau de signalisation**

Dans le cadre de la procédure d'expertise des arrêts de cars scolaires et réguliers, et suite à la volonté de familles un arrêt scolaire sera matérialisé au lieudit La Taillée sur la voirie communale. Un panneau signalétique sera pris en charge par la commune et une subvention sera demandée au département. Aucun marquage au sol ne sera réalisé. Un deuxième arrêt sur la RD face à la route du moulin des Rochelles sur la voirie départementale est à l'étude pour une mise en service à la rentrée 2015 et sera pris en charge par le département.

▪ **restaurant scolaire : travaux de maintenance matériel et acquisition d'un thermomètre à visée laser**

La commune a fait l'acquisition :

- d'un thermomètre à visée laser d'un montant de 81,00 € HT.
- de 3 joints magnétiques d'un coût total de 139,44 € HT pour la conformité du meuble froid suite à la visite périodique de maintenance réalisée par la société Le Froid Vendéen au sein du restaurant scolaire.

5 – Contrat Communal Urbanisme

▪ **aménagement des abords de la mairie : présentation du planning des travaux**

Le SYDEV interviendra semaine 27 (du 29 juin au 5 juillet 2015) pour des travaux de génie civil.

- Implantation du mat d'éclairage en façade de la mairie dans le massif vert situé à proximité de la place PMR
- Implantation du mat arrière

La société SEDEP démarre les travaux semaine 28 (du 6 au 12 juillet 2015).

- Terrassements rue de Lattre de Tassigny pour bétonnage des réseaux par ORANGE semaine 29 (du 13 au 19 juillet 2015).

La société CAJEV interviendra la semaine 30 (du 20 au 26 juillet 2015).

- Intervention murets partie rue de Lattre de Tassigny

Les réunions de chantier se feront les mardis matin sur site à 10 heures.

▪ **propositions d'aménagements complémentaires formulées par les commissions urbanisme et cadre de vie**

Les commissions proposent :

◆ Derrière la mairie,

- Créer une haie bocagère en fond de parcelle
- Valoriser le jeu de boules
- Installer des lieux de convivialité (tables de pique-nique, bancs,...)
- Mise en place de jeux pour enfants (toboggan, jeu sur ressort,...)
- Couper quelques arbres

◆ Plaine des sports

- Création d'un cheminement (parcours de santé) autour du stade
- Aménagement espace vert lotissement Victor Hugo (bancs, jeux pour enfants, ...)
- Aménagement de l'ancien camping (suppression de haies, lieux de convivialité, mise en place d'une pyramide en filet de corde armée dite « toile d'araignée », tables, bancs, ...)

Monsieur Patrick BOUDE propose de mettre des aménagements accessibles aux personnes âgées.

Les sites de Challans, Saint-Hilaire paraissent correspondre à l'aménagement souhaité. Une visite des lieux est prévue le 20 juillet 2015 par les membres des commissions urbanisme et cadre de vie.

6 – Acquisition de matériel d'entretien : Tondeuse

Après étude des différents devis et démonstrations de matériels, la commission ad hoc propose de retenir l'offre de la société Espace Emeraude pour une tondeuse frontale KUBOTA pour un montant de 25 833,33 € HT avec reprise de l'ancienne tondeuse pour 4 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la société Espace Emeraude et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition du bien.

7 – Restaurant scolaire – Extra scolaire – Périscolaire – TAP

▪ **tarification année scolaire 2015-2016 et adoption du règlement intérieur**

Restaurant scolaire – tarifs communaux 2015/2016

Par délibération du 8 septembre 2014, le restaurant scolaire est passé en régie municipale. Le repas d'un montant unitaire est de 2,95 €. Sur proposition du comité de pilotage il convient de procéder à la revalorisation des tarifs des repas. Il est donc proposé au conseil municipal d'appliquer, vu l'augmentation du coût de la vie, vu les prix pratiqués dans les communes avoisinantes, vu les charges supplémentaires liées au passage en régie, une révision des tarifs comme suit :

- 1^{er} ou 2^{ème} enfant : 3,10 € le repas
- 3^{ème} enfant et plus : 2,80 € le repas
- enfant apportant un panier-repas dans le cadre d'un PAI : 1,60 €
- enseignants et personnes extérieures : 6,00 € le repas

Il est précisé que le règlement intérieur a été modifié notamment sur la partie paiement qui a été reformulée afin de clarifier l'information auprès des familles.

Le conseil municipal, entendu, l'exposé de Marie-Agnès AGEON et sur sa proposition, vu l'avis des commissions intéressées, adopte, à l'unanimité :

- **la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire,**
- **le règlement intérieur,**

dit que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Extra scolaire (accueil de loisirs) – tarifs communaux 2015/2016

Il est rappelé que les tarifs appliqués sont calculés sur le fondement du dernier quotient familial CAF connu des représentants légaux de l'enfant. Le tarif applicable est valable sur l'année scolaire.

Il est précisé que le règlement intérieur a été modifié notamment sur la partie paiement qui a été reformulée afin de clarifier l'information auprès des familles.

Le conseil municipal valide et adopte à l'unanimité le principe de la tarification appliquée et le règlement intérieur de l'accueil de loisirs applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Périscolaire – tarifs communaux 2015/2016

La tarification de 2014 sera maintenue. A compter du 1^{er} septembre 2015 il sera donc appliqué un tarif unitaire à savoir :

- 0,50 € le quart d'heure

Le conseil municipal valide et adopte à l'unanimité le maintien de la tarification à appliquer soit 0,50 € à compter du 1^{er} septembre 2015.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) – tarifs communaux 2015/2016

Marie-Agnès AGEON informe les membres du conseil que le coût de revient calculé par enfant se situe autour de 183 €. Une partie est subventionnée par la CAF et par le fond d'amorçage de l'état. Le comité de pilotage propose de demander une participation des parents d'un montant de 8 € la période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la tarification des TAP.

8 – Contrat Association OGEC 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune, participe aux dépenses de l'école privée Saint Pierre, sur la base d'une participation aux frais de scolarité.

C'est une dépense obligatoire pour les communes, dès lors que l'école privée est sous contrat d'association (article L.442-5 du code de l'éducation) et dès qu'elle nous transmet les états nominatifs de ses élèves.

Il est précisé que les dépenses de fonctionnement sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le forfait par élève est égal au coût moyen constaté dans l'école Aimé Césaire revenant pour l'année 2014 à 530 €.

C'est sur cette même base que sera facturée la participation des communes ayant des enfants scolarisés à l'école Aimé Césaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De s'engager à participer aux dépenses de fonctionnement des élèves de l'école privée Saint Pierre domiciliés sur la commune,**
- **D'attribuer une participation de 530 € par élève pour l'année 2015 soit pour 51 élèves 27 030 €,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le mandatement pour le compte de l'OGEC.**

9 – Questions diverses

Aménagement interne de la mairie : une organisation interne est prévue afin d'optimiser au mieux l'espace. Une armoire sera mise dans l'entrée de la mairie pour stocker les fournitures. Du mobilier sera commandé pour aménager les bureaux. Des devis seront demandés auprès de différentes entreprises.

Aménagement de l'entrée de l'école Saint Pierre : il faut aménager un stationnement PMR. Un marquage au sol sera réalisé. Il sera étudié la possibilité d'obtenir une subvention pour aménager un surbaissé de trottoir.

Travaux sur le site du pré et terrain de football : les accès aux équipements publics ont été aménagés.

Peinture vestiaires football : l'entretien sera effectué par les employés communaux.

Point sur Jaunay'stivals : le spectacle sur le site de Chateaulong se déroulera le 16 juillet 2015. Réunion préparatoire le mercredi 1^{er} juillet 2015. Il est demandé de trouver 5 couchages pour loger les artistes.

Convention APAVE (accessibilité) : il faut procéder à un inventaire des travaux à réaliser. Seul un bureau spécialisé dans le domaine de l'accessibilité est habilité à le faire. A l'issu de ce diagnostic, des dérogations seront demandées. C'est seulement dans le cadre de cette procédure que la commune pourra prétendre à l'obtention de subventions. Monsieur le Maire présente le devis de l'APAVE. Un rendez-vous sera organisé pour revoir certaines conditions.

Clôture de la séance à 23 h 50.

Prochaine réunion le lundi 20 juillet 2015 à 20 heures.